

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 10 juillet 2026

N° 26/034

JD/RJ/PHD/SA

Objet : Procès-verbal de l'élection du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes de Haute Provence

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de juillet, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 18

M. AURRIC Gérard, M. AVINENS René, Mme BOLÉA Catherine, M. BONDIL Marc, Mme CHABAUD Anne-Marie, Mme COSSERAT Sandrine, Mme COTTRET Michèle représentée par sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT, M. DEPIEDS Jacques, Mme DESJARDINS Lila, M. DI BENEDETTO Julien, Mme DULAU Marie-France, Mme DURAND Brigitte, M. FISCHER Pierre, Mme FONTAINE Sonia, M. LIPERINI Bernard, Mme SOSSI Virginie, Mme SOULIÉ Charlène, M. TEMPLIER Jean-Pierre.

Absent représenté : 1

Mme Sabine DANERI a donné procuration à Jacques DEPIEDS.

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Charlène SOULIÉ

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique des Alpes de Haute Provence (CDG04), sous la présidence de séance de monsieur Pierre FISCHER, doyen d'âge de l'assemblée, procède à l'élection de son président.

Le président est élu à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le président de séance, désigné par l'assemblée, monsieur Pierre FISCHER appelle les candidats à se faire connaître.

Monsieur Jacques DEPIEDS, administrateur titulaire, déclare être candidat.

Deux assesseurs sont désignés :

M. AURRIC Gérard et Mme FONTAINE Sonia, membres du conseil d'administration.

En application de l'article 21 du décret n°85-643 du 26/06/1985 modifié, il est procédé à un premier tour de scrutin par un vote à bulletin secret.

A l'issue de ce premier tour de scrutin, il est fait les constatations suivantes :

Inscrits : 19 Votants : 19 Bulletins Blancs : 1 Suffrages exprimés : 18

Monsieur DEPIEDS a obtenu : **18 voix**

La majorité absolue des suffrages exprimés étant fixée à 10,

Monsieur Jacques DEPIEDS est déclaré élu président du CDG04

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion et notamment son article 21 ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;
il a été procédé à l'élection du Président du Centre de Gestion ;

Le conseil d'administration prend acte du résultat du scrutin : monsieur Jacques DEPIEDS est élu président du centre de gestion.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à VOLX, le vendredi 10 juillet 2026

Le président de séance, doyen d'âge,



Les membres/du conseil d'administration,